

BPJEPS – animateur mention Loisirs Tous Publics

Description

Champs de Méta

L'objectif général de la formation est de permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences professionnelles (savoirs, savoirs être, savoir-faire...) nécessaires ou utiles dans l'exercice du métier d'animateur et de directeur d'accueil collectif de mineurs.

Prerequis :

Les compétences à acquérir sont les suivantes :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (UC1)
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (UC2)
- Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs, ACM (UC3)
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » (UC4)

Diplôme d'État homologué de niveau 4 (niveau BAC - code RNCP 28557)

L'animateur-trice exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il/elle peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

Le **secteur associatif et la fonction publique territoriale** sont les employeurs principaux des animateurs-(trices) de loisirs tous publics.

Pré-requis

- Être en possession du PSC1 ou équivalent (AFPS, SST...)
- Justifier de 200 h d'expérience professionnelle ou non professionnelle à l'aide d'attestation(s) délivrée(s) par la ou les structure(s) d'accueil

Informations dates

- Déroulement de la formation : septembre 2023 – décembre 2024
- Sélection à compter de juin 2023

Programme De Certification La Formation :

UC 1 et 2

- Écrit + oral « un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation » + oral sur une durée de 40 min maximum (20 min de présentation + 20 min d'entretien).

UC 3

- Écrit + oral « un document écrit d'une vingtaine de pages hors annexes, présentant sa capacité à animer et diriger un accueil collectif de mineurs + oral de 30 min maximum (10 min de présentation + 20 min d'entretien)

- Écrit + Mise en situation + Oral Un document d'une dizaine de pages,

Formation Temps plein

Informations

1300 Heures minimum :

Dates :

- 700 Heures en Organisme de formation (dont 3 jours de positionnement)
- et 600 H minimum en entreprise (dont minima 18 jours consécutifs ou non consécutifs en situation de direction d'Accueil Collectif de Mineurs)

Informations

Public :

- Retirer un dossier d'inscription auprès de l'INFREP pour convocation aux tests de sélection
- Satisfaire aux tests de sélection (écrit + entretien individuel)
- Inscription jusqu'au 1er juin 2023
- Formation en alternance
- Se rapprocher de l'INFREP pour connaître les différentes possibilités de financement

Informations

Validation :

L'obtention du diplôme s'opère par la certification des 4 unités capitalisables.